

ENSEMBLE

ISSN 1244.0701

N° 289 □ février 2017

Éducation Nationale



Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et Pegc (SNUIPP)
Fédération Syndicale Unitaire (FSU.) - LOZERE

ENSEMBLE SNUIPP 48 - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE Tél. 04.66.49.15.90 Email: snu48@snuipp.fr
Commission paritaire de presse N° 0417 S 06095 - Directrice de la publication : Nathalie Perret - Dépôt légal : 21.09.2010 - Prix 2 €

Editorial

Équipes d'enseignants, RASED, parents d'élèves, élus travaillent sur du temps long, celui de l'enfant et de son développement.

Visiblement la DSDEN travaille sur le temps court, celui des annonces, fussent-elles contradictoires d'une année sur l'autre.

C'est, à juste titre, très mal vécu dans les écoles !

Aujourd'hui, les mesures prises en CTSD étaient attendues avec inquiétude dans les écoles et chez les élus. Avec zéro poste supplémentaire pour la Lozère à la rentrée 2017, l'exercice s'annonçait difficile pour satisfaire les demandes d'ouverture, le retour de postes RASED, l'augmentation réglementaire du temps de décharge des PEMF, la création de PDMQDC sans procéder à des fermetures.

L'habituel « jeu » des chaises musicales !

De mémoire de représentants du personnel, jamais nous n'avons connu de mesures aussi violentes et irréalistes que celles proposées pour la rentrée 2017.

Le DASEN a une mission, travailler à la mise en place de la convention ruralité et grâce à elle à une restructuration du tissu scolaire lozérien.

Nous aussi nous avons une mission, défendre notre école publique rurale de proximité.

Le SNUipp-FSU considère qu'il n'y a pas d'organisation idéale mais que l'on doit dépasser les idées reçues sur la ruralité.

Au fil des enquêtes sur l'école, le diagnostic ne varie pas : notre système éducatif demeure profondément inégalitaire.

Il se révèle toujours incapable de diminuer la proportion d'élèves en échec scolaire, et principalement ceux qui sont issus de milieux défavorisés.

Les élèves scolarisés en milieu rural ont d'excellents résultats, les indicateurs académiques le confirment.

Alors pourquoi tant d'acharnement à casser ce qui fonctionne si ce n'est pour répondre à une demande ministérielle. Ici la fermeture d'une classe unique au prétexte qu'une nouvelle commune a été créée et qu'une nouvelle école est à remplir, là le démantèlement d'un regroupement pédagogique au prétexte qu'il n'est que dispersé, autant de mesures que tous les acteurs de l'école : enseignants, parents, élus ne comprennent pas et n'acceptent pas.

Le SNUipp-FSU continuera de s'appuyer sur la réalité vécue par nos collègues et enrichie par nos analyses. Et grâce à cela, nous pourrions, en toute indépendance, avancer nos propositions pour porter des alternatives nécessaires pour l'école et la société.

Et sur le sujet de la scolarisation en milieu rural la FSU 48 en partenariat avec la FCPE48 s'engagent et organisent un colloque le 11 mars prochain.

SOMMAIRE

- | | |
|--|-----|
| <input type="checkbox"/> Editorial | p.1 |
| <input type="checkbox"/> Administratif : Comptes rendus CAPD et CTSD | p.2 |
| <input type="checkbox"/> Agir ensemble : Au ministère; CAPPEI, fichier syndiqués | p.3 |
| <input type="checkbox"/> Agir Ensemble : bulletin de syndicalisation | p.4 |

Dispensé de timbrage MENDE RP



Déposé le : 24 février 2017

Colloque

Scolarisation

en milieu rural,

Ecole de la réussite au

coeur des territoires

Samedi 11 mars 2017

De 9h à 17h

Salle Urbain V à **MENDE**

Organisé par :



Administratif

CAPD du 24 janvier

Mardi 24 janvier, à l'ordre du jour de la CAPD : vérification des éléments de barème pour les collègues participant aux permutations informatisées.

19 demandes dont 7 pour l'académie et particulièrement l'Hérault.

4 demandes de bonification au titre du rapprochement de conjoint ou du handicap, toutes accordées.

Le SNUipp-FSU espère que le droit à la mobilité sera effectif pour tous.

Résultats à l'issue de la CAPN du 6 mars prochain.

De nombreuses questions diverses ont été posées :

Simplification des tâches pour les directeurs-trices d'école :

Nous avons rappelé que depuis 2 ans, cette « priorité ministérielle » faisait largement du sur-place et qu'il était plus qu'urgent d'obtenir des avancées car l'heure est franchement à la « grogne » du côté des collègues.

Le DASEN a saisi l'IEN-A chargé de ce dossier au rectorat, il nous transmettra la réponse de ce dernier et s'engage à mettre en œuvre des déclinaisons départementales à ce protocole académique....

Comme à chaque fois que nous l'interpellons sur le sujet.

La Secrétaire Générale précise que le projet d'école est un axe de simplification des tâches qui a d'ores et déjà été mis en œuvre...

Ce n'est pas l'avis du SNUipp-FSU et surtout, c'est loin d'être suffisant.

(Un groupe de travail a été convoqué le 21 février, compte rendu dans le journal de mars).

LSUN :

Le SNUipp-FSU 48 a rappelé toutes les réserves, tant sur le plan éthique que sur le plan opérationnel qu'appelle cette généralisation du LSUN.

Le SNUipp a demandé une fois de plus que l'administration fasse preuve de souplesse à l'égard des enseignants qui ne se sont pas encore saisis de cet outil, au moins tant qu'il n'est pas stabilisé.

Le DASEN évoque des dysfonctionnements liés à l'application d'une méthode « agile de développement »...Selon lui, tous les problèmes techniques seront résolus avec la version 17.0.

Peut-être ... mais quand ? et qu'en est-il des problèmes éthiques ?

Le SNUipp-FSU 48 a rappelé également le surcroît de travail pour un outil qui s'impose et qui nie la liberté pédagogique des enseignants de rendre compte aux familles des évaluations.

Carte Scolaire - Compte rendu CTSD du 23 février

Lors de cette réunion, le DASEN a présenté les mesures d'ouvertures et de fermetures de la carte scolaire pour notre département.

Les trois organisations syndicales ont dénoncé dans une motion commune le fait que les documents leur étaient parvenus le soir des vacances, rendant difficile voire impossible leur travail, les écoles étant fermées. Cela devient une habitude et le dialogue social n'en sort pas grand.

Les documents de travail fournis par les services de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale pendant les vacances scolaires préfiguraient une carte scolaire inédite dans notre département hyper – rural, avec des fermetures envisagées dans trois classes uniques : Saint-Martin de Boubaux, Saint-Georges de Lévêjac et Gabriac, et la fermeture de la troisième classe de Grandrieu à peine un an après son ouverture.

Pour le SNUipp-FSU48, ce projet de carte scolaire 2017 est le plus désastreux pour nos écoles rurales lozériennes depuis des années... Une manière de préparer le terrain pour faire valoir la pertinence de la convention ruralité en cours de signature entre le Rectorat, le Préfet et certains élus lozériens? A notre demande en question diverse le DASEN

a enfin précisé qu'il espérait sa ratification officielle le 15 mars.

Pourtant, pour défendre certaines situations de fermetures, parents d'élèves et élus n'ont pas hésité à rencontrer le DASEN et partout la mobilisation a prouvé l'attachement de tous à nos petites structures rurales. Les arguments développés par les représentants du personnel du SNUipp-FSU48 sont venus étoffer cette défense point par point.

L'Inspecteur d'Académie semble y avoir été sensible, allant jusqu'à proposer la révision de la fermeture de la troisième classe de Grandrieu mais en annulant sa proposition d'ouverture du PMQDC. Il est resté ferme, par contre, quant aux fermetures des 3 classes uniques.

Le projet de carte scolaire, malgré cette évolution, n'a pas recueilli l'assentiment des élus des personnels qui ont voté unanimement contre au moins les propositions de fermetures/ ouvertures de postes en classe et les propositions concernant les postes RASED.

Suite à ce vote en contre, un CTSD sera convoqué à nouveau le vendredi 3 mars prochain. Il sera suivi par le Conseil Départemental de l'Education Nationale le 10 mars.

Le SNUipp-FSU va continuer à rassembler des éléments en faveur du maintien de ces structures, de façon à préserver un tissu scolaire public de vraie proximité partout dans notre département.

En supprimant une école, on fragilise le territoire, la disparition des services publics a toujours un effet néfaste sur des populations qui se sentent abandonnées par l'Etat. Cette carte scolaire prouve l'urgence, pour tous les acteurs, à s'intéresser à la scolarisation en milieu rural. Ce sera chose possible lors du colloque organisé par la FSU 48 et la FCPE 48 le samedi 11 mars de 9h à 17h à la salle Urbain V à Mende. Chercheurs, élus, parents, citoyens pourront débattre sur la question du maintien du tissu scolaire de proximité et des petites structures, de la pertinence de la convention ruralité, de l'avenir des écoles, collèges et territoires ruraux.

Ouvertures proposées:

Banassac 6ème classe
Chabrits 5ème classe
Poste E RASED Florac

Fermetures envisagées:

St Martin de Boubaux Classe Unique
St Georges de Lévêjac Classe Unique
Gabriac Classe Unique (RPI)
Grandrieu 3ème classe
Poste G RASED Florac

Modifications :

Poste E RASED Mende transfert de Langogne à Mende
Poste UP2A devient itinérant
Poste occitan Mende 100% oc

Régularisation

Décharge PEMF de 0,25 à 0,3

(liste précise des mesures à l'issue du second CTSD)

Agir Ensemble

En janvier, le SNUipp est allé au ministère ...

❑ APC :

Le SNUipp-FSU demande des avancées concrètes sur ce dossier sous la forme d'une instruction aux recteurs et DASEN élargissant les APC à des actions dans l'intérêt des élèves mais pas forcément en présence de ceux-ci (rencontres avec les parents ; travail d'équipe ; mise en place du cycle 3...)

❑ LSUN :

Le SNU a rappelé que l'outil est techniquement loin d'être abouti, qu'il reste des points de vigilance sur le LSUN. Le SNUipp a exigé une formation tant sur la pédagogie de l'évaluation que sur l'adéquation de celle-ci avec l'outil numérique. Il a listé les problèmes techniques et a rappelé les problèmes éthiques qui se posent (le droit à rectification par les familles qui n'est pas actif partout et le droit à l'oubli). Le Ministère rejette le moratoire mais évoque une souplesse avec la possibilité de conserver en parallèle ses outils propres mais il affirme la volonté d'aller vers une harmonisation.

La direction et les outils numériques : L'empilement des outils n'est pas forcément une bonne réponse à la simplification des tâches administratives, surtout en l'absence de temps de formation.

❑ Situation des RASED:

Devant la situation générale de non compensation des suppressions massive de Sarkozy, le SNUipp-FSU a demandé qu'à cette rentrée un véritable effort soit fait en direction des RASED. Il a précisé au Ministère qu'il mènera une enquête nationale au moment de la tenue des CTSD pour faire la lumière sur les créations de postes et les départs en formation pour la rentrée prochaine.



❑ PPCR :

Le SNUipp a rappelé qu'aucun personnel ne devait être « perdant ». Il a mis en avant la situation des personnels proches de la retraite qui auraient pu prétendre à un changement d'échelon au

grand choix et qui perde encore un an sous le nouveau système. Le SNUipp a demandé que « l'attention particulière » à laquelle invite la circulaire soit traduite dans les faits, par exemple en bonifiant la note (par un correctif) des collègues concernés.

❑ Détachement à l'étranger :

Devant les nombreux refus de renouvellement de la situation de détachement à l'étranger, le SNUipp a demandé que la situation de ces personnels soit réétudiée. Le Ministère s'est engagé à regarder de près les situations personnelles et à agir au cas par cas.

❑ Les « exclus de la revalo » :

Le Ministère semblait découvrir la situation de certains collègues qui ont une baisse de rémunération. Le SNUipp adressera une note au ministère sur ces situations. Concernant les référents, une consigne de gestion sera adressée aux recteurs pour que l'IMP soit portée à 2 500€.

❑ Circulaire mouvement :

Le SNUipp a alerté sur l'inadéquation entre la circulaire mouvement et la réalité dans les départements concernant les postes à profil. Le Ministère s'engage à intervenir auprès des DASEN.

CAPPEI*, Vote au Conseil Supérieur de l'Éducation : pour le SNUipp c'est NON

Au cours des dernières discussions au CSE, le SNUipp-FSU a encore défendu un certain nombre d'amendements pour obtenir un volume de formation minimal de 400 heures, pour un pré-stage de 3 semaines, pour demander la présentation d'un écrit professionnel plutôt qu'un simple dossier, pour garantir le remplacement des enseignantes et des enseignants partis en formation, pour obtenir la délivrance d'une nouvelle attestation en cas de formation complémentaire permettant d'occuper un nouveau poste, ou encore pour la mise en place d'un cadrage national de reconnaissance des fonctions de tuteur.

Le SNUipp a également insisté sur toutes les questions qui restent en suspens concernant le recueil des candidatures, le choix des candidats,

l'affectation, le rôle des commissions paritaires, des comités techniques...

Sur les trois premières demandes, le ministère a opposé une fin de non-recevoir. La nouvelle attestation avec les droits afférents est actée et le ministère annonce qu'il réfléchit aux modalités de reconnaissance des missions de tuteur. Il a donné son accord pour un groupe de travail sur les questions de ressources humaines.

Au final, le compte n'y étant vraiment pas, le SNUipp-FSU s'est prononcé contre les projets de textes. Quoi qu'il en soit, et dans le cadre des opérations de carte scolaire, Le SNUipp-FSU aura à cœur d'intervenir pour la création de postes spécialisés.

**Certificat d'Aptitude Pédagogique aux Pratiques de l'Éducation Inclusive*



Attention, mise à jour des fichiers des syndiqués :

A partir du mois de mars, seuls les collègues à jour de

leur cotisation pour l'année 2016 2017 recevront la presse départementale, nationale et les courriels « lettre du snu » du SNUipp-FSU48 à leur domicile.

Les autres recevrons nos informations dans les écoles. Pour continuer à être informés directement, et rester acteur de la vie syndicale, pour renforcer le poids et l'efficacité du SNUipp, pour ne pas rester seul, ... ne tardez pas d'avantage : (RE) syndiquez-vous !

Pour info : 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu. Désormais, les adhérents non imposés bénéficient aussi d'une « réduction fiscale » sous forme de crédit d'impôt.

En février ..., je me syndique au SNUipp !



ÉCHELONS	PROFESSEURS DES ÉCOLES							HORS-CLASSE	
	ADJOINT	Dir. 1 Cl.	DIRECTION D'ÉCOLE			SÉMI-IMF	HORS-CLASSE		
			2 à 4 Cl.	5 à 9 Cl.	10 Cl. et +				
11e	203	206	209	212	217	219	209		
10e	187	191	194	200	203	206	194		
9e	175	178	182	183	188	191	182		
8e	161	166	169	172	175	182	169		
7e	150	153	157	160	163	169	157	248	
6e	140	143	146	150	153		146	236	
5e	127	131	134	137	140			222	
4e	121	124	127	131	137			209	
3e	118	121	124	127	131			197	
2e	PE stagiaires : 100 €							182	
1er	Étudiants IUFM (M1 - M2) : Gratuit							164	

P.E.G.C.
 Classe excep. 228 €
 Hors-classe 216 €

INSTITUTEURS
 Adjoint et dir. 1 cl. 161 €
 Direction 2 cl et + 164 €
 Spécialisés IMF 161 €

RETRAITÉS
 pension < 1400€ 95 €
 pension > 1400€ 105 €

CONTRACTUELS 100 €
Disponibilité, Congé parental, AVS, EVS, Adjt d'éducation 80 €

Congé de formation
 80 % de la cotisation (minimum 80 €)
et selon le temps partiel
 50 %, 75%... de la cotisation (minimum 80 €)

Encore plus simple !
Adhérer en ligne en quelques clics seulement en payant par carte bancaire !

Pour cela, c'est très simple: aller sur notre site:

<http://48.snuipp.fr>

Cliquer ensuite sur le bandeau en haut de page « **Je me syndique en ligne** » et laissez-vous guider !

En ligne : **paiement fractionné possible en 3 fois**
Ou

Prélèvement SEPA : **jusqu'à 8 fois** (selon la date d'adhésion)

Se Syndiquer ?
Une vraie bonne idée

Attention, 66% du montant de votre cotisation sont déduits de votre impôt sur le revenu !!!



BULLETIN D'ADHESION 2016-2017

Je me syndique au SNU IPP afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.
- au développement du service public d'Éducation.
- au maintien de l'unité de la profession dans un syndicat unitaire, indépendant, pluraliste et démocratique au sein de la F.S.U..

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

Le SNUipp (FSU) pourra utiliser les renseignements ci-dessous pour ses publications. Il me communiquera les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquels il a accès à l'occasion des CAPD et je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements automatisés conformément aux articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUipp.

Date :

Signature:

M. Mme. Mlle Nom :

Prénom:

Nom de jeune fille :

Date de naissance:

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone :

Adresse de l'établissement :

Fonctions :

Échelon :

Montant de la cotisation:

Date sortie EN ou IUFM:

À renvoyer avec le chèque (plusieurs chèques si le paiement est fractionné) à l'ordre du SNUIPP à **SNUIPP - FSU Maison des Syndicats - Espace Jean Jaurès, Rue Charles Morel, 48000 MENDE.**

Tél: 04 66 49 15 90 / 06 42 11 56 99 Mail: snu48@snuipp.fr